



**DELIBERATION N° 23/180 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ DE
CORSE AU SEIN DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES DYNAMIQUES
RURALES**

**CHÌ PORTA DESIGNAZIONE DI I RAPRESENTANTI DI A CULLETTIVITA DI
CORSICA À L'OSSERVATORIU DI E DINAMICHE RURALE**

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 7 décembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Jean-Paul PANZANI
M. Jean BIANCUCCI à Mme Muriel FAGNI
M. Didier BICCHIERAY à M. Jean-Michel SAVELLI
M. Jean-Marc BORRI à Mme Françoise CAMPANA
Mme Vanina BORROMEI à Mme Vanina LE BOMIN
Mme Valérie BOZZI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Marie-Claude BRANCA à Mme Véronique PIETRI
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Xavier LACOMBE
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à M. Pierre GUIDONI
Mme Anna Maria COLOMBANI à M. Petru Antone FILIPPI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. François SORBA
M. Don Joseph LUCCIONI à Mme Sandra MARCHETTI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI

M. Antoine POLI à M. Saveriu LUCIANI
M. Louis POZZO DI BORGO à Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI
M. Paul QUASTANA à Mme Serena BATTESTINI
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Georges MELA
Mme Julia TIBERI à M. Pierre POLI

ETAIENT ABSENTES : Mmes

Véronique ARRIGHI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Charlotte TERRIGHI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 75,
- VU** le courrier de M. l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA DASEN) de Haute-Corse, en date du 29 novembre 2023,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (60) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE pour siéger au sein de l'Observatoire Départemental des Dynamiques Rurales :

- Mme Véronique ARRIGHI
- Mme Charlotte TERRIGHI

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 20 décembre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Maupertuis', with a horizontal line drawn underneath the signature.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**DESIGNAZIONE DI I RAPRISENTANTI DI A
CULLETTIVITA DI CORSICA À L'OSSERVATORIU DI E
DINAMICHE RURALE**

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE AU SEIN DE L'OBSERVATOIRE
DÉPARTEMENTAL DES DYNAMIQUES RURALES**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Par courrier en date du 29 novembre 2023, nous avons été saisis par Monsieur l'Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale (IA DASEN), aux fins de procéder à la désignation de deux conseillers à l'Assemblée de Corse appelés à siéger au sein de l'Observatoire départemental des dynamiques rurales créée à l'automne 2023.

Cette instance départementale de dialogue, de concertation et de pilotage, est co-présidée par le Dasen et le préfet, et composée d'élus de conseils départementaux, de conseils régionaux, d'associations des maires, de représentants de présidents d'EPCI et d'experts éventuels comme l'INSEE, SSA, CAF...

L'observatoire a pour but de partager des constats objectifs sur l'état du territoire, notamment sur les évolutions démographiques, de préparer le déploiement d'actions nouvelles dans le cadre d'un projet de territoire qui seront formalisées au sein d'une feuille de route départementale et évaluer les effets de différentes actions.

Elle se réunira au moins une fois par an, avant le CDEN relatif à la carte scolaire, soit avant mi-février 2024.

Aussi, il vous est demandé de procéder aux désignations de deux représentants au sein de cette nouvelle instance départementale.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.